

# LES ELEVES EN CLASSE GHETTO

Passages dans le privé, dérogations pour le choix d'un collège public... la mixité scolaire est menacée.

**U**n chiffre peut en cacher un autre. Les médias en ont largement rendu compte depuis l'été: l'enseignement privé catholique (95 % des élèves du privé) a connu un succès sans précédent cette année avec 20 000 demandes refusées. A l'arrivée, 12 088 élèves supplémentaires «seulement» pour le privé, et pour cause: si les enseignants sont payés par l'Etat, cet ordre d'enseignement est «prisonnier» de ses murs, selon les termes de Paul Malartre, secrétaire général à l'enseignement catholique. Le ratio public-privé reste donc stable: 80 % pour le premier, 20 % pour le second.

Fermez le ban? Pas tout à fait. Car une observation fine du comportement des familles (et de l'institution) montre qu'au niveau du collège, dans

certaines régions, jusqu'à 40 % des élèves ne sont pas scolarisés dans l'établissement public de leur secteur. Et c'est un minimum: aucune étude ne rend compte des infractions à la loi (fausses déclarations de domicile par exemple). Au point que le paysage scolaire s'apparente à une mosaïque de ghettos: ceux dans lesquels sont cantonnés les pauvres, sans qu'on leur demande leur avis; ceux dans lesquels se protègent les riches, sans d'ailleurs avoir besoin de contourner la loi (leur lieu d'habitation leur offre protection); et de plus en plus ceux par lesquels les classes moyennes

tendent d'échapper à une mixité sociale que l'on accepte plus facilement pour soi que pour ses enfants.

«Ascenseur social». Conçue comme un outil administratif

de gestion des flux pendant les Trente Glorieuses, puis chargée de vertus démocratiques par la suite (elle assure l'hétérogénéité sociale), la carte scolaire est peut-être devenue le plus sûr moyen d'empêcher l'école de jouer pour tous le rôle «d'ascenseur social» que lui attribue notre République – et nos politiques, droite et gauche confondues. Les chiffres montrent que cette réalité

demeure

certaines

minoritaire, mais qu'elle n'est plus marginale. Alors que tous les sondages montrent que les enseignants, notamment de collège, redoutent avant tout «l'hétérogénéité» dans leurs classes, on peut se demander si la défense bec et ongles de la carte scolaire ne constitue pas aujourd'hui le principal obstacle à la démocratisation de l'enseignement.

Les recherches du sociologue Eric Maurin semblent le confirmer. Selon lui, la carte scolaire est

«un facteur de polarisation des familles»: dans la mesure où les plus riches sont «dans une recherche active de quartiers protégés et sûrs qui assu-

rent la scolarité de leurs enfants contre les aléas», les «un peu moins riches» en font autant (avec moins de choix) et ainsi de suite. Résultat: la ségrégation par le diplôme des parents existe bien. Question: «Les inégalités sont-elles en elles-mêmes génératrices d'inégalités?» Statistiquement oui. Mais la faute en viendrait

aussi

«à l'école, source de ségrégation en tant qu'institution de classement». Pour Eric Maurin, «tant que cette situation demeurera, les problèmes de cohabitation entre classes sociales ou entre Français et étrangers perdureront».

**Aveuglement.** Piètre consolation, la situation aurait à peine empiré en vingt ans. C'est dire l'aveuglement qui frappe notre système éducatif face à une ghettoïsation urbaine qui, là encore statistiquement, est aussi marquée en France qu'aux... Etats-Unis. Ici, comme outre-Atlantique, le rapport entre nombre de chômeurs ou d'étrangers dans les «bons» et les «mauvais» quartiers est de un à quatre. ◆

EMMANUEL

DAVIDENKOFF

## 20 000 refusés en école catholique

Le chiffre représente le nombre d'élèves refusés pour l'année 2003-2004 par l'enseignement catholique, sans compter les demandes faites hors délai. Depuis dix ans, les enquêtes convergent: les familles qui choisissent le privé pour raisons confessionnelles sont archi-minoritaires. Elles insistent sur d'autres facteurs: l'attention portée aux enfants, l'accueil des familles, la crainte (réelle ou fantasmée) de la violence, la proximité avec le domicile, l'excellence académique parfois. Le privé prospère sur sa capacité à répondre à des attentes qui n'ont plus de rapport avec son «caractère propre» (catholique à 95%). **E.Df**

# 400 €

## une année dans le privé

Ce serait le prix annuel moyen de la scolarité dans le privé, selon le Secrétariat général à l'enseignement catholique. Une somme accessible aux classes moyennes, qui ne se gênent pas. Contrairement aux idées reçues, le privé est bien une école de riches (27,4% de catégories très favorisées, contre 18,5% dans le public), mais aussi de classes moyennes (28,4% contre 25,2% dans le public). Dans les classes aisées, les deux ordres d'enseignement font jeu égal (15,6% dans le public, 15,3% dans le privé). Les familles défavorisées sont, elles, 40,7% dans le public et 28,8% dans le privé.

### Supermarché

Bien sûr, il faut vilipender les parents d'élève zappeurs. Ceux qui confondent l'école avec un supermarché, le savoir avec un produit de consommation courante et soumettent les diffuseurs à des tests comparatifs. Bien sûr, on peut siffler ces classes moyennes obsédées par le succès de leur progéniture et qui ne jurent que par le taux de réussite des établissements. On doit plaindre ceux qui ont oublié que la République est une conquête, la religion une croyance et qui, nonobstant la nature de l'une et de l'autre, choisissent indifféremment école publique ou confessionnelle. On peut encore reprocher leur individualisme, leur égoïsme à ceux qui ajoutent à la ségrégation sociale en manquant aux règles de la carte scolaire. Tout cela est juste mais ce n'est pas en culpabilisant les parents que l'on réduira ces pratiques. S'il y a de plus en plus de fraude à la sectorisation, de plus en plus de passage du public au privé en primaire et au

collège, c'est que davantage d'usagers de l'école sont convaincus qu'il n'y a pas d'autre voie aujourd'hui pour trouver la réussite. C'est d'ailleurs l'avis du ministre de l'Education dont les enfants sont à l'école catholique. L'inflation de ces pratiques accentue la mise en cause du public qui ne parvient plus à transcender les différences sociales par la diffusion du savoir. Le procès n'est pas neuf mais les charges s'accumulent. Normal. L'institution scolaire seule ne peut lutter contre l'apartheid créé par les loyers. Il y a de plus en plus d'établissements ghettos parce qu'il y a de plus en plus de ghettos. Triste dialectique dont l'école n'est pas responsable. Mais dont souffrent parents, professeurs et élèves. Pour en sortir, il faut certes réhabiliter les quartiers. Mais en attendant l'Eden, il faut rendre attractif les établissements au cœur des zones défavorisées. Leur donner encore plus de moyens pour en faire des lieux d'émulation qui redonnent l'envie de la mixité sociale.

# St-Jean, St-Vincent, paradis de la classe moyenne

**L**es promoteurs immobiliers disent merci au stade de France. Depuis la construction de cet équipement phare auquel le Mondial de football a conféré une réputation internationale, les quartiers situés autour sont en pleine métamorphose. George V, la Cogedim, Kaufman & Broad, Expansiel, Bouygues... construisent et livrent des immeubles à tour de bras.

Ces lieux, où s'entremêlaient jadis des industries et un habitant ouvrier, voient arriver une petite classe moyenne attirée par des prix immobiliers encore bas et les perspectives d'embourgeoisement d'un morceau de ville limitrophe de Paris. Reste que cette population nouvelle arrive avec ses préjugés et ses exigences. Saint-Denis est une ville populaire qui compte quelques quartiers sensibles. La question de l'école est donc le point sur lequel les familles se focalisent lorsqu'elles s'y installent.

**Afflux d'inscriptions.** Gérard Héloir, chef d'établissement à Saint-Jean-Baptiste-de-La-Salle, un groupe scolaire privé, a clairement observé le phénomène induit par les mutations urbaines en cours: «Depuis deux ans, nous sommes confrontés à une mon-

tée en puissance des demandes d'inscription. On en refuse près des deux tiers.» Plus de 550 demandes ont afflué cette année pour la rentrée en sixième «pour une offre d'accueil de l'ordre de 190 élèves». Le chef d'établissement, toutefois, ne se réjouit pas de ce flot: «Nous sommes soucieux de préserver un équilibre entre

l'enseignement public et nous à Saint-Denis.» Il se fait même le défenseur des écoles boudées par les familles: «Les équipes pédagogiques ont, comme chez nous, leurs points forts et leurs faiblesses. A l'intérieur, l'encadrement ou la discipline y est souvent supérieur à ce qu'imaginent les gens. Mais des préjugés risquent réellement, à la longue, de focaliser une somme de problèmes sur quelques établissements, même avec des équipes de qualité.»

Des parents qui mettent leurs enfants dans le privé, on en trouve dans des immeubles situés rue de l'Olympisme, à proximité immédiate du stade de France. Les premiers habitants sont arrivés il y a deux ans. «Ici, les parents plus responsables que d'autres pré-

fèrent mettre leurs enfants dans le privé. Moi, j'ai un enfant un peu hyperactif. J'ai choisi le privé parce qu'il y est mieux encadré», affirme une mère. Pour autant, elle ne

connaît pas vraiment l'école publique puisque son fils fréquente le privé depuis la maternelle.

Dans le quartier, les établissements privés de Saint-Denis sont connus. Les habitants les désignent par des sigles. On se tourne vers «JBS» (Saint-Jean-Baptiste-de-La-Salle), notamment pour le collège-lycée et vers «SVP» (Saint-Vincent-de-Paul) pour le primaire. Pourtant, les candidats recalés sont nombreux. Jean-Marc Drean, la quarantaine, est un peu désespéré. «Jusqu'au CM2, mon fils était à Saint-Vincent-de-Paul. Pour le collège, on a voulu le mettre à JBS. Mais il a été refusé. On nous a dit qu'il n'avait pas le niveau. Il va donc dans le public au collège Fabien.» Cet écrémage, qui ressemble à de la sélection, a l'effet pernicieux de renforcer l'attrait de ces établissements aux yeux des parents. «Le privé, c'est l'école pour tous. C'est bien. Mais les gosses qui ont le niveau vont de l'avant. Et ceux qui n'y arrivent pas, on les laisse dans leur coin. Moi j'ai peur de l'échec scolaire», explique Jean-Marc Drean. Selon lui, dans «le privé, les élèves sont plus cadrés. Et puis les parents payent. On a donc le droit d'être exigeants». Le tarif s'élève à 140 euros par mois, cantine comprise.

**RER et métro.** Outre le privé, les nouveaux arrivants à Saint-Denis ont aussi recours à la «stratégie du maintien». La fille d'une famille originaire du XV<sup>e</sup> arrondissement de la capitale poursuit sa scolarité dans son lycée parisien. Et tant pis pour les trajets quotidiens en RER et en métro. Eric Coutant, lui, travaille dans une brasserie en face du stade. Il a aussi acheté un joli appartement à quelques pas de là. Lui et sa famille habitaient aussi la capitale. «Quand on est arrivé ici, ma fille était en quatrième. On n'a pas voulu la perturber. Elle est restée dans son collège à Paris.» Quant au lycée, «on ne sait pas encore si on va la mettre dans le public ou le privé, ici, à Saint-Denis», indique son père.

Néanmoins, à ce stade de la scolarité, la question de l'établissement devient un peu moins sensible. «Les parents considèrent qu'au lycée, l'écrémage est déjà fait. Que les mauvais élèves sont partis dans d'autres filières», analyse un chef d'établissement. Dès lors pour ces familles de la classe moyenne, les établissements publics redeviennent fréquentables. Et les bons résultats affichés par le lycée Paul-Eluard au bac incitent même des élèves issus de la troisième à «JBS» à réintégrer le public. ◆

TONINO SERAFINI

## 33 000 élèves partis du public en 2002

C'est le solde des flux entre public et privé à l'entrée en sixième en 2002. 56 000 élèves scolarisés dans une école élémentaire publique sont passés dans un collège privé; 23 000 ont fait le parcours inverse. Ce chiffre représente l'essentiel du différentiel au niveau du collège. Mais la fuite vers le privé s'assortit également

d'une fuite du public... vers le public. Les dérogations à la carte scolaire représentent 10 % des effectifs. La peur du collège s'exprime également en chiffres: selon le haut conseil de l'évaluation de l'école, un collège sur douze accueille en moyenne 50 % d'élèves appartenant aux catégories sociales les plus favorisées (alors qu'ils

représentent 15 % de la population des collèges); tandis qu'un collège sur

cinq accueille 66 % d'élèves issus des catégories les plus défavorisées. Double ghettoïsation donc: aux deux bouts de l'échelle sociale, on se retrouve entre soi. Le flux public-privé s'inverse au niveau du lycée (+ 16 000 en «faveur» du public), preuve

que le collège concentre bien l'essentiel des craintes des familles. Par ailleurs, dans les villes importantes, les grands lycées de centre ville offrent une alternative séduisante au privé: pourquoi payer quand le public offre, gratuitement, un service de qualité au moins équivalent?

E.DF

# Pourquoi ils ont choisi le privé pour leurs enfants

**Slah, 46 ans, prof dans le supérieur privé (Paris XX<sup>e</sup>)**

## «Le délabrement du public»

«**D**ans mon quartier, on assiste au délabrement du service public. Tout le monde cherche à éviter le collège de mon secteur. Les profs y sont souvent absents, il y a parfois des yeux au beurre noir, des disputes mal réglées... Je voulais que ma fille vive autre chose, qu'elle se sente bien au collège, qu'elle puisse travailler dans une ambiance studieuse. Mais je suis allé vers l'école privée à contre-cœur. Chez nous, on a toujours connu l'école publique, mon père était instituteur. Je crois que la force du privé, c'est de donner confiance aux parents. De les rassurer quant à l'avenir de leurs enfants. Ma fille est entrée en sixième dans ce collège privé. Aujourd'hui, elle est en cinquième, ravie. Nous aussi : il n'y a rien à redire sur la qualité des cours et du travail à faire à la maison – et je sais de quoi je parle. Il y a de la rigueur, pas de problème de discipline et un véritable encadrement : les enfants ne sont pas livrés à eux-mêmes pendant les heures creuses, ils travaillent en salle de permanence. Apparemment, l'exode vers le privé touche beaucoup de monde dans mon quartier. Et les listes d'attentes s'allongent pour entrer dans ce collège.»

**Chantal, 51 ans, orthophoniste (Seine-Saint-Denis)**

## «Plus de mixité religieuse»

«**A**u départ, je ne pensais pas à l'enseignement privé. Peut-être que sans mon métier d'orthophoniste, que j'exerce là où nous vivons, je n'aurais jamais su comment les choses se passent dans le public : les profs absents et pas remplacés, cette discontinuité dans l'enseignement, le manque de respect... Aujourd'hui, mon fils a 13 ans et travaille dans un climat serein dans une école privée parisienne. Nous sommes juifs et il n'y a pas d'insultes racistes dans cette école.

Je pense même qu'il y a plus de mixité religieuse que dans le collège où il aurait dû aller. En revanche, il n'y a pas de mixité sociale. Mais il en retrouve au club de foot municipal. Et puis j'apprécie, quand je téléphone, qu'on sache tout de suite qui je suis : je sens qu'on ne cherche pas le nom de mon fils sur des list-

tings. C'est important. Tout comme le suivi pédagogique, la discipline, l'éducation proprement dite : on lui transmet des savoirs mais aussi des valeurs, ce que les profs du public n'ont pas le temps de faire.»

**Daniel, 50 ans, commercial (Issy-les-Moulineaux)**

## «Un véritable encadrement»

«**L**'école publique, c'est très bien pour les bons élèves, ceux qui bossent sans problème. Pour les autres... Mon fils venait de redoubler sa quatrième dans le public, et cette deuxième quatrième avait été encore plus catastrophique que la première. Je l'ai inscrit dans un internat privé, il a eu son Bepc. Puis il est retourné dans le public pour sa seconde et là, il a passé une vraie année de merde où on l'a admis à redoubler... Alors je l'ai mis dans une autre école privée : six élèves par classe, là il bosse vraiment. Cet enfant a besoin d'un encadrement, et le public n'offre pas ça. Les profs ont baissé les bras. Ils se contentent de faire cours pour ceux qui ont le niveau et l'envie d'apprendre, tant pis pour tous les autres. Mon fils est intelligent, il a juste du mal à se mettre au travail. Si je n'avais pas eu les moyens de lui payer une école privée, il serait en apprentissage, je ne sais où. Des profs ont essayé de l'orienter vers une filière professionnelle dès la cinquième. Il aura son bac. Moi, je me suis arrêté avant.»

Recueilli par  
MARIE-JOËLLE GROS

# 53%

## des familles de Paris ne veulent pas du collège de leur secteur

Paris est la capitale du contournement de carte scolaire (1) — avec la Bretagne, pour d'autres raisons (forte présence du privé). Trente-trois pour cent des collégiens y choisissent le privé. Si l'on ajoute les 10 % de dérogations accordées chaque année (soit une demande sur deux), on obtient un minimum de 43 % d'élèves non-scolarisés dans le collège qui leur est assigné par la carte. Et ce chiffre est inférieur à la réalité : il ne tient compte que des dérogations

officielles. Pour obtenir satisfaction, il faut avancer des raisons d'ordre médical (difficultés de déplacement, par exemple), un choix de langue vivante qui n'existe pas ailleurs, une aberration du découpage de la carte scolaire (on habite en face d'un collège, mais on est affecté à un autre pour des raisons de rattachement administratif), ou la présence d'un frère ou d'une sœur dans l'établissement. Officiellement, les dérogations demandées

pour cause de «mauvaise réputation» de l'établissement désigné ne sont même pas examinées. Deux mille deux cents familles ont ainsi réclamé une dérogation, à Paris, l'an passé, soit 20 % des élèves de 6<sup>e</sup>. Cela signifie donc que 53 % des familles ne sont pas satisfaites de l'offre publique qui leur est faite. Rien n'indique, par ailleurs, que les parents qui se voient refuser leur demande en

restent là. Certaines «arnaques» typiques sont bien connues du rectorat.

Au hit-parade: l'utilisation de l'adresse professionnelle en guise d'adresse personnelle (pour les commerçants,

médecins, avocats...); des grands-mères ou des tantes très hospitalières

(si, si, elles hébergent le petit); le maintien dans l'ancienne école quand on déménage dans un quartier moins coté grâce au système de renvoi automatique du courrier de La Poste (qui dure un an, toujours ça de pris)...

Cette dernière trouvaille serait largement utilisée par des familles favorisées qui quittent un «bon» quartier pour un «moins bon»: si les parents sont

prêts à affronter un environnement urbain plus rude, ils sont réticents à y confronter leurs enfants. Résultat: un quartier peut s'embourgeoiser sans que les écoles

en profitent. Sauf à organiser un contrôle du domicile réel de l'enfant, impossible de prendre en défaut les contrevenants qui sont en mesure de fournir des documents officiels. Le mécanisme est le même dans toutes les grandes villes. Lors de la récente université d'automne du SNUipp (le syndicat majoritaire dans le primaire), un enseignant de Vannes indiquait que le public avait perdu 80 % de ses effectifs en dix ans dans les Zones d'éducation prioritaires (ZEP) de la ville. **E.Df**

(1) La carte scolaire a une double définition. Elle désigne à la fois les périmètres scolaires (ou «secteurs») et, dans le primaire, les moyens accordés aux écoles. L'expression est ici employée au sens de la sectorisation.

## 16,3% des profs scolarisent leurs enfants hors carte scolaire

C'est la proportion d'enseignants dont les enfants étaient scolarisés dans un collège public autre que celui que leur désignait la carte scolaire (moyenne nationale: 8,8%) en 1999 selon l'Education nationale, qui n'a pas produit de nouvelle enquête sur le sujet depuis. Les enseignants arrivent alors en tête des dérogataires, devant les inactifs (15%), les cadres (10%), les professions intermédiaires (8,5%), les employés et les ouvriers qualifiés (8,4%), les ouvriers non qualifiés (7,9%), les commerçants (6,4%) et les agriculteurs (4,6%). **E.Df**